

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 10 MARS 2006

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille six

et le : 10 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

28 février 2006

Nombre de Membres présents : 101

Date d'affichage

28 février 2006

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU  
SERVICE  
ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2002.

**VOTE :**

**POUR : 101  
CONTRE : 0**

Le comité syndical, approuve par 101 voix pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

**DELIBERATION  
N° 2006/07**

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des maires des communes adhérentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 10 mars 2006